

## AVIS PUBLIC

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 3 juin 2014 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

#### **Emplacement et nature de la demande :**

**338, rue Henri, secteur de zone « Rvs 1 » (6876-40-8547)**

Pour la marge avant du bâtiment principal de 4,7 mètres alors que le règlement 506-I relatif au zonage exige une marge minimale de 10 mètres.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014).**



Matthieu Ledoux, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### DÉROGATIONS MINEURES

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 14 mai 2014 en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de Ville

Site internet de la Municipalité

Pavillon Roland-Guindon

Dépanneur Chez Tom, quartier New-Glasgow

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier